

Son Honneur le Président a présenté au Sénat les rapports suivants :—

SÉNAT.

(*Mémemorandum.*)

Le soussigné a l'honneur de faire savoir que les services de deux pages ont été requis à l'ouverture de la présente session du Parlement, parce que deux des quatre pages employés à la dernière session avaient atteint la limite d'âge fixé pour cette charge.

Que, pendant l'absence du Président, le greffier, suivant la coutume en usage jusqu'ici, a nommé Coleman Gillespie et Clifford Russell pour remplir les dites positions, ces nominations étant soumises à l'approbation du Sénat.

Le soussigné, en conséquence, recommande que ces nominations soient ratifiées, les salaires devant être les mêmes que ceux des autres pages.

J. K. KERR,

*Président du Sénat.*

SÉNAT.

(*Mémemorandum.*)

Le soussigné a l'honneur de faire savoir que le greffier a fait rapport qu'Arthur O'Leary, messenger sessionnel du Sénat, a envoyé sa résignation et que les services d'une autre personne sont requis pour remplir cette vacance.

Le soussigné, en conséquence, recommande que Justin O'Leary soit nommé à cette position au salaire des messagers sessionnels et que cette nomination date du commencement de la session.

J. K. KERR,

*Président du Sénat.*

SÉNAT.

(*Mémemorandum.*)

Le soussigné a l'honneur de faire savoir que le greffier fait rapport qu'il faut s'assurer les services d'un employé sessionnel dans le bureau du greffier en loi du Sénat, à cause de la résignation de l'employé qui a rempli cette charge jusqu'à présent.

Le soussigné recommande, en conséquence, que M. Arthur Hinds soit nommé à cette position pendant la présente session du Parlement au salaire de soixante et quinze dollars par mois.

J. K. KERR,

*Président du Sénat.*

Sur motion de l'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Young, il a été Ordonné, que les dits rapports soient pris en considération par le Sénat demain.

Le très honorable Sir Richard Cartwright a présenté au Sénat le rapport, les états et les statistiques du département du Revenu de l'Intérieur de la Puissance du Canada, pour l'exercice expiré le 31 mars 1908. Partie I—Accise. Partie II—Poids et mesures, gaz et lumière électrique.

Ordonné, qu'ils soient déposés sur la table, et ils sont comme suit :—

(*Voir Documents de la Session, No 12, 1909.*)

Aussi, un état des assurances payées sur la route du Saint-Laurent pour les marchandises, les provisions et les grains.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table, et il est comme suit :—

(*Voir Documents de la Session, No .*)